


<p>PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</p>	 <p>RHIN · VIGNOBLE · GRAND BALLON</p>
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 24 mai 2017</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 18</p>	<p>Membres présents : Michel HABIG, Philippe KREMBEL, Gilbert MOSER, Gilbert VONAU, René MATHIAS (suppléant de Jean-Pierre Widmer), François BERINGER, Claude BRENDER (suppléant de Frédéric GOETZ), Philippe HEID (suppléant de Sylvain WALTISPERGER), Alain DIOT, Patrice FLUCK, Georges WINTERHALTER (suppléant Alain GRAPPE), Francis KLEITZ, René GROSS (suppléant Roland MARTIN), Jean-Marie REYMANN, André SCHLEGEL</p>
<p>Membres présents : 16</p>	
<p>Membres absents : 7</p>	
<p>Excusés : 7</p>	
<p>Suppléant : 5</p>	<p>Membres excusés et représentés: Jean-Pierre WIDMER, Frédéric GOETZ, Henri MASSON (procuration Marc JUNG), Sylvain WALTISPERGER, Alain GRAPPE, Roland MARTIN</p>
<p>Date de la convocation : 17 mai 2017</p>	<p>Membres excusés et non représentés : Fernand DOLL</p>
	<p>Absents non excusés</p> <p>Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet Daniel MERIGNARGUES, Jean GOETZ, Jean-Marie KILZER, Corinne SICK, Karine PAGLIARULO</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Mathieu FLAHAUT, Jean-Paul OMEYER, Marie HERTH, Aimé LICHTENBERGER, Philippe AULLEN, Sarah MICHEL, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Thomas STAEHLE, Clémence DEQUE.</p>

Ordre du jour

24 mai 2017 - Ensisheim à 18h30

Point 1 - Approbation du Procès-verbal	Erreur ! Signet non défini.
Point 2 - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (petr)	Erreur ! Signet non défini.
Point 2.1 – Changement de dénomination du PETR.....	67
Point 2.2- Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux au PETR.....	67
Point 2.3- Rattachement de la partie du territoire de la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach constituée de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Brisach au PETR.....	68
Point 2.4- Modification subséquente des statuts du PETR	68
Point 3 – Gestion du syndicat mixte	69
Point 3.1 – Renouvellement du poste d'animateur plateforme OKTAVE	69
Point 4 - La transition écologique et énergétique	70
Point 4.1 – Plan Climat Air Energie Territorial.....	70
Point 4.1.1 – Lancement de la démarche Plan Climat réglementaire	70
Point 4.1.2 – Désignation des référents Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	71
Point 4.1.3 – Certificat d'économie d'énergie – Territoire à énergie positive pour la croissance verte	71
Point 4.1.3 – Animation et promotion du projet du Pays RVGB TEPCV	72
Point 4.2 – Plateforme OKTAVE	75
Point 4.2.1 - Projet Société Economie Mixte	75
Point 4.2.3 – Actualité OKTAVE.....	76
Point 5 - Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	76
Point 5.1 – Infrastructures de recharge pour véhicules électriques	76
Point 6 – Conseil de développement	77
Point 6.1- Retour sur la plénière du Conseil de développement	77
Point 6.2- Règlement	77
Point 7 - Informations, divers et échanges	77

CONSEIL SYNDICAL

24 mai 2017

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30. Philippe KREMBEL arrive à 18h45, ainsi que Philippe HEID à 18h55.

Le Président propose de commencer le Conseil Syndical par le point 4.2 concernant la présentation de la plateforme OKTAVE après l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Syndical valide la proposition.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Comité Syndical valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Syndical du 19 avril dernier.

POINT 2 - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Le Président rappelle que :

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, dénommé Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Rhin-Vignoble-Grand Ballon est composé des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

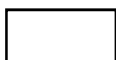
- La Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

Conformément à l'article L. 5214-21 du CGCT, la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach est substituée à la Communauté de communes Essor du Rhin au sein du syndicat mixte, pour la partie de son territoire constituée des communes de : Fessenheim, Blodelsheim, Rumersheim-le-Haut, Munchouse, Roggenhouse, Hirtzfelden, Rustenhart.

Le PETR est avant tout un outil de mutualisation des actions publiques qui permet de réaliser des économies d'échelles. Dans ce cadre le PETR peut exercer les compétences et missions optionnelles en créant tous services publics utiles, administratifs, techniques ou financiers dans les domaines suivants :

- Axe 1 : La transition écologique et énergétique
- Axe 2 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- Axe 3 : Le développement économique
- Axe 4 : Le conseil de développement

Afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon mais également de poursuivre les dernières



coopérations engagées avec les Communautés de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux et du Pays Rhin-Brisach, il s'agit aujourd'hui d'étendre le périmètre et le champ de compétence du PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Cette évolution passe par 4 délibérations successives.

Point 2.1 – Changement de dénomination du PETR

Le Président expose :

Le 13 décembre dernier, le Conseil Syndical a validé la création du PETR et ses statuts. Le nom qui a été validé est le suivant : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le terme PETR correspond davantage à un statut plutôt qu'à une identité.

Pour une meilleure identification de l'entité et pour accentuer la notion de territoire, il vous est proposé de rajouter de communiquer sous le nom du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- *adopte le nom suivant : PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon,*
- *charge le Président de procéder à la consultation des membres en application de l'article L.5211-20 du CGCT.*

Point 2.2- Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux au PETR

Le Président expose :

Comme annoncé lors du dernier Conseil Syndical, le bureau de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux s'est réuni le 17 mai dernier.

Ce dernier a mis en exergue l'important travail commun qui a été amorcé depuis plusieurs années avec le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, notamment dernièrement avec l'élaboration du contrat de ruralité.

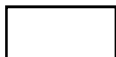
Au vu de la qualité du travail accompli et dans l'objectif de renforcer les collaborations avec le PETR, le Président de la Communauté de communes, Jean-Pierre TOUCAS, proposera au Conseil communautaire du 7 juin, l'adhésion au PETR de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux.

Conformément à l'article L. 5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous réserve que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux valide l'adhésion de la Communauté de communes au PETR,

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- *intègre la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux en tant qu'EPCI membre du PETR et donc étend le périmètre du PETR à l'ensemble des communes membres de la présente Communauté de communes : Eguisheim, Gueberschwihr, Gundolsheim, Hattstatt, Husseren les Châteaux, Obermorschwihr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Voegtlinshoffen, Westhalten,*



- *approuve la modification des statuts telle que proposée ci-après (point 2.4),*
- *charge le Président de procéder à la consultation des membres et de la Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux en application de l'article L.5111-18 du CGCT.*

Point 2.3- Rattachement de la partie du territoire de la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach constituée de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Brisach au PETR

Le Président expose :

Suite au Conseil Communautaire du 15 mai dernier, la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach a validé le rattachement de l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach au PETR

Le Président de la Communauté de communes, Gérard HUG, a ainsi sollicité le Président du PETR, Marc JUNG, afin d'habiliter le PETR à intervenir sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Les 7 communes de l'ex-Communauté de communes Essor du Rhin sont historiquement engagées dans la démarche portée par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Dans le cadre de la transformation du Syndicat Mixte du Pays en PETR, un important travail en commun a été amorcé en 2016 avec les 2 ex Communautés de communes et se poursuit aujourd'hui avec la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

Dans un souci de cohérence, il s'agit aujourd'hui de renforcer cette collaboration sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

Suite à la demande de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach, le Conseil Syndical à l'unanimité:

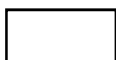
- *habilite le PETR à intervenir sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach,*
- *approuve à cet effet, une modification des statuts telle que proposée ci-après (point 2.4),*
- *charge le Président de procéder à la consultation des membres en application de l'article L.5211-20 du CGCT.*

Point 2.4- Modification subséquente des statuts du PETR

Le Président donne lecture au 4^{ème} projet de délibération concernant le projet de modification des statuts du PETR exposé ci-dessous et en annexe:

Les articles suivants sont modifiés :

Article 1 :



Il est constitué un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (dénommé ci-après PETR) entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- La Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- La Communauté de communes du Centre Haut-Rhin
- La Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach Essor du Rhin*
- La Communauté de communes du Pays Rouffach Vignobles et Châteaux

* pour la totalité de son périmètre, et non plus seulement, comme suite à la création de ce groupement issue d'une fusion au 1er janvier 2017, pour la partie de son territoire constitué de celui de l'ancienne Communauté de communes Essor du Rhin fusionné.

Article 11-1 :

La tableau de répartition des sièges a été modifié et complété comme suit :

- La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach est substituée à la Communauté de communes Essor du Rhin dans le tableau qui y figure, avec les données suivantes: population 32 560 habitants ; Nombre de titulaires 8 ; Nombre de suppléants 8.
- La Communauté de communes du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux a été ajoutée,
- Le nombre d'habitants est réactualisé en passant de 63 121 à 99 569 habitants,
- Le nombre total de siège évolue en passant de 18 à 26 (réciproquement pour le nombre titulaires et de suppléants).

	Population 2013*	Nombres titulaires	de Nombres de suppléants
CC de la Région de Guebwiller	38 753	9	9
CC du Centre du Haut-Rhin	15 013	5	5
CC du Pays Rhin-Brisach	32 560	8	8
CC du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	13 243	4	4
TOTAL	99 569	26	26

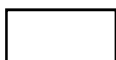
Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- valide le projet de modification n°1 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural,
- charge le Président de procéder à la consultation des membres en application de l'article L.5111-20 du CGCT

POINT 3 – GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 3.1 – Renouvellement du poste d'animateur plateforme OKTAVE

Le contrat de travail de Thomas STAEHLE, animateur de la plateforme OKTAVE, signé en date du 11 mai 2016, d'une durée de 1 an, prendra fin le 5 juin 2017.



Conformément à l'article 5 du contrat de travail, « l'autorité territoriale notifie son intention de renouveler l'engagement au plus tard au début du mois précédant le terme de l'engagement pour un contrat d'une durée égale ou supérieure à 6 mois et inférieure à 2 ans. »

Il est proposé de renouveler le contrat de travail de Thomas STAEHLE, en tant qu'animateur de la plateforme OKTAVE» du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour une durée 3 ans.

Sa rémunération se fera sur la base de l'indice brut 512, indice majoré 440 qui correspond au traitement du grade d'attaché territorial, échelon 4. L'intéressé se verra attribuer l'indemnité de difficulté administrative, 2,29€.

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- valide le renouvellement du contrat de travail de Thomas STAEHLE ainsi que sur la durée 3 ans,
- valide la rémunération correspondante à ce poste à l'indice brut 512, indice majoré 440, échelon 4, et l'indemnité de difficulté administrative.

POINT 4 - LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Point 4.1 – Plan Climat Air Energie Territorial

Point 4.1.1 – Lancement de la démarche Plan Climat réglementaire

L'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants à compter du 1er janvier 2019, l'adoption d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, sont obligées les :

- Communauté de communes de la Région de Guebwiller
- Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach

Les Communauté de communes Centre-Haut-Rhin et du Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux ne sont pas concernées par le décret, néanmoins il paraît évident de les associer :

- dans un souci de mutualisation et de cohérence,
- cela représente une opportunité pour les Communautés de communes de continuer à travailler avec un Plan Climat dynamique, qui a permis aux collectivités membres du périmètre du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de mettre en œuvre des projets concrets pour la transition énergétique : éclairage public, isolation des bâtiments publics, cadastre solaire, ...
- dans l'hypothèse où ces Communautés de communes seraient obligées de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial d'ici quelques années, le leur sera déjà réalisé,
- cette démarche est un véritable atout pour toutes les communes/Communauté des communes qui ont ou qui élaborent un PLU/PLUi Grenelle.



Les principales étapes de l'élaboration d'un PCAET sont :

- préparer le dossier, se mobiliser en interne
- rédiger l'état des lieux, faire le diagnostic territorial
- élaborer la stratégie territoriale et la définition des objectifs
- élaborer le programme d'actions
- mettre en œuvre le programme d'action et suivre ce plan
- évaluer le PCAET

Lors de la réunion d'information sur l'élaboration d'un PCAET à destination des EPCI de la Région Grand Est du mercredi 29 mars 2017, il nous a été validé que l'élaboration d'un PCAET peut être réalisée au sein du Pays mais le plan d'action qui en résultera devra être réalisé à l'échelle intercommunale.

Un Conseil de pilotage a été organisé avec les élus et techniciens référents le jeudi 11 mai 2017 à 18h30 dans les locaux du Pays. La chargée de mission Plan Climat a ainsi pu expliquer les différentes étapes de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **autorise le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à élaborer les phases 1,2,3,4 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) règlementaire pour le compte et en partenariat des EPCI suivants :**
 - > *communauté de communes de la Région de Guebwiller*
 - > *communauté de communes du Pays Rhin-Brisach*
 - > *communauté de communes Centre Haut-Rhin*
 - > *communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux*
- **autorise le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon à envoyer le courrier d'information administrative à l'ensemble des destinataires prévus à l'article R 229-53,**
- **autorise le Président à signer tous les documents y afférent.**

Point 4.1.2 – Désignation des référents Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Afin d'assurer un suivi régulier et une coordination optimale, il est souhaitable de désigner un élu référent Plan Climat Air Energie Territorial.

Pour faciliter les démarches administratives, le Président propose au Conseil Syndical de désigner un élu qui siège au sein du PETR.

Le Président lance un appel à candidature auquel répond Alain DIOT, François BERINGER, Francis KLEITZ.

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **Désigne Alain DIOT, François BERINGER, Francis KLEITZ comme élus référent Plan Climat Air Energie Territorial.**

Point 4.1.3 – Certificat d'économie d'énergie – Territoire à énergie positive pour la croissance verte

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Dans ce cadre, les communes ou Communautés de communes du territoire peuvent bénéficier d'une aide appelée « certificats d'économie d'énergie bonifiés » (CEE) pour de nouvelles actions (hors celles inscrites dans la convention TEPCV).



Les collectivités peuvent ainsi valoriser financièrement leurs travaux d'économies d'énergie auprès de fournisseurs d'énergie.

Cela leur permettra d'obtenir un financement supplémentaire de l'ordre de 60 à 80%, pour des travaux d'économies d'énergie effectués sur le patrimoine des collectivités territoriales. Les dépenses éligibles sont celles réalisées (achevées et payées) d'ici le 31 décembre 2018.

L'arrêté liste les opérations d'économies d'énergie qui sont éligibles :

- la rénovation de l'éclairage public,
- l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics,
- l'isolation ou le changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels,
- le raccordement d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur.

Ce sont très certainement les dernières aides à des taux aussi élevé, pour l'éclairage public notamment.

Suite à l'appel à projet envoyé le 13 avril et dont la date limite de manifestation d'intérêt était fixée au 12 mai, 20 communes ont répondu.

Le Président a présenté deux choix d'agrégateurs, préalablement sélectionnés :

- Option 1 Primes Energie
- Option 2 Green Prime

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré ; pour l'option 1, 11 voix pour dont une procuration (Henri MASSON à Marc JUNG), 5 absentions ; pour l'option 2, 2 voix pour, 14 abstentions :

- **Autorise le PETR à passer un accord avec PRIMES ENERGIE pour les certificats d'économie d'énergie - Territoire à énergie positive pour la croissance verte**

Point 4.1.3 – Animation et promotion du projet du Pays RVGB TEPCV

Comme vous le savez, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est lauréat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, depuis le 11 avril dernier 2015.

Le 11 octobre dernier, le Président du Pays a signé à Paris, le 1er avenant de la convention financière Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte. Une seconde enveloppe de 1,4 millions d'euros issue de fonds de transition énergétique, vient ainsi s'ajouter aux 500 000 € déjà obtenus par notre territoire en 2015, pour mettre en œuvre le programme d'actions « Territoire à Énergie Positive ».

L'une des actions validées est l'animation et la promotion du projet du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Afin d'assurer la réussite du projet de transition énergétique du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon l'enveloppe TEPCV financera un chargé de mission TEPCV pendant un an dont les missions principales seront de veiller au bon déploiement des nouvelles actions TEPCV auprès des communes et de travailler sur toutes les problématiques de mobilité sur le territoire (déplacements doux, pistes cyclables, véhicules électriques, bornes de recharge, covoiturage, etc.).



Actuellement la chargée de mission Plan Climat, ainsi que le chargé de missions mobilité du Pays s'occupent du suivi de l'ensemble des actions TEPCV.

Il est proposé au Conseil Syndical d'affecter cette enveloppe TEPCV sur le poste de la chargée de la mission Plan Climat. Nous rappelons que ce poste ne sera plus cofinancé par l'ADEME à partir du lancement de la démarche réglementaire.

Pour ce faire le ministère nous demande de valider la fiche de poste et le lancement de cette action :

La fiche de poste :

Contexte :

Engagé depuis 2008 dans un Plan Climat, le Pays RVGB a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV en 2006.

Le programme TEPCV constitue un véritable coup de pouce pour les collectivités grâce au cofinancement d'un plan d'actions favorisant la réduction de gaz à effet de serre et inscrivant le territoire dans une démarche proactive face aux enjeux énergétiques.

Dans ce cadre, le financement d'une animation dédiée est octroyé pour une durée d'un an afin de mettre en œuvre les actions.

Pour rappel, cet appui financier a été accordé au territoire afin de financer des actions spécifiques pour :

- atténuer les effets du changement climatique ;
- encourager la réduction des besoins d'énergies et le développement des énergies renouvelables ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer de l'emploi.

Pour rappel, le programme du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'articule autour de :

Actions	Financements TEPCV
Rénovation global BBC des bâtiments publics	264 069.00 €
Sobriété et efficacité de l'éclairage public	263 266.06 €
Formation des artisans à la rénovation performante	107 000.00€
Incitation à la rénovation performante et globale des maisons individuelles	64 000.00 €
Animation et promotion du projet du Pays RVGB TEPCV	32 000.00 €
Organisation d'un évènement grand public de sensibilisation à la protection de la ressource en eau et à la maîtrise de l'énergie	8 600.00 €
Achat groupé de bornes de recharges pour véhicules électriques	27 280.46 €
Achat véhicules électriques	160 000.00 €



Itinéraires cyclables	690 632.00 €
Actions en faveur de la Mobilité durable	6 131.00 €
Intégration paysagère	304 301.94 €

45 projets bénéficient d'un soutien financier TEPCV.

La signature de la convention financière a permis à 29 collectivités du territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon de bénéficier d'un soutien financier.

C'est donc pour suivre ce programme qu'une animation TEPCV est nécessaire sur le territoire. Outre l'animation générale, il est important de signaler que d'autres projets, en lien avec la transition énergétique, seront conduits à l'échelle du Pays, et notamment la mise en place d'un Plan Climat Réglementaire.

Gestion de projets

- Animer le dispositif TEPCV sur le territoire,
- Etre le référent TEPCV des différents interlocuteurs institutionnels et des financeurs (DDT, ADEME, Région,...)
- Veiller à la mise en œuvre des actions prévues au sein de la convention et accompagner les porteurs de projets
- Assurer le suivi administratif et financier du programme (notamment budgétaire)
- Promouvoir les actions engagées et sensibiliser les collectivités, les entreprises, les associations et le grand public
- Mettre en œuvre des compétences communautaires contribuant à réduire les besoins en énergie du territoire,
- Accompagner les communes et les Communautés de communes pour renforcer les échanges de bonnes pratiques et les retours d'expériences entre collectivités.

Accompagnement technique

- Assister les collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie (diagnostics simplifiés bâtiments et éclairage public...) et dans leurs projets de développement des ENR
- Sensibiliser, informer les collectivités (élus, agents, utilisateurs) sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

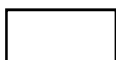
Compétences, technicité et aptitudes exigées

- Connaissance des enjeux liés à la transition énergétique (notamment la maîtrise de l'énergie et les ENR)
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'environnement institutionnel et des acteurs publics
- Gestion de projet

Profil

BAC + 5 (école d'ingénieur, ou master 2) si possible dans le domaine de l'énergie, transition énergétique ou technicien confirmé bac+2/3.

Connaissances techniques dans les domaines de l'énergie et dans la gestion de projets exigées.
Expérience professionnelle : souhaitée, en rapport avec le profil du poste.



Statut : contractuel

Conditions :

Durée de la mission : 1 an

Permis B + véhicule personnel

Temps de travail : 35h00

Rémunération : grille indiciaire de la fonction publique

Prise de fonction : juin 2017

Pour rappel le plan de financement de l'animation est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature et origine du financement	Montant en € HT
Animation et promotion du projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte sur le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon	40 000	Fonds TEPCV (soit 80% du montant de la dépense)	32 000
		Financements propres du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon (20%)	8 000
TOTAL HT	40 000	TOTAL HT	40 000

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- valide le lancement de l'animation et promotion du projet du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Point 4.2 – Plateforme OKTAVE

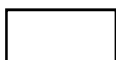
Point 4.2.1 - Projet Société Economie Mixte

Intervention Jean-Paul OMEYER (Conseiller Régional), Matthieu FLAHAUT (chargé de projet OKTAVE à la Région) et Marie HERTH (chargé de projet OKTAVE à la Région).

Pour faire suite à la présentation du projet SEM porté, qui a été réalisée en octobre dernier, nous vous présentons l'état d'avancement de ce dernier :

- **Présentation du plan d'affaire de la SEM**
 - > Prévisionnel de capitalisation
 - > Budget de fonctionnement
 - > Modèle économique

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.



Point 4.2.3 – Actualité OKTAVE

Après une première phase de mise en place et de structuration d'OKTAVE, les premiers chantiers sont engagés depuis mars 2017.

- Principaux chiffres d'OKTAVE

Période (juin à juin)	2015/16	2016/17
Durée (mois)	12	12
Contacts OKTAVE certifiés	43	50
Pré visites - étude de faisabilité	25	36
M2 - offre commerciale	9	13
M3 - chantiers engagés à ce jour	0	3
M3 - chantiers engagés en décembre 2017	0	7

- Assouplissement du dispositif : Réhabilitation OKTAVE par étape
 - Prise en compte de l'existant du bâti et de la capacité du maître d'ouvrage

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

POINT 5 - LES MOBILITES LOCALES ET L'ACCESSIBILITE AU TERRITOIRE

Point 5.1 – Infrastructures de recharge pour véhicules électriques

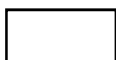
Suite à l'appel à projet sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques, 8 projets ont été retenus :

Communes	Nombre	Type
Merxheim	1	Lente
Soultz matt	1	Semi-accélérée
Guebwiller	2	Semi-accélérée
Soultz	1	Semi-accélérée
Issenheim	1	Semi-accélérée
Ensisheim	1	Semi-accélérée
Fessenheim	1	Semi-accélérée
Total	8	

7 des 8 bornes retenues seront des bornes semi-accélérées 22kVA, implantées dans les principaux pôles urbains du territoire et à proximité de services. Une borne lente à Merxheim sera implantée sur le futur parking de la gare.

Le montant de l'aide sera compris entre 60% et 80% de l'achat de la borne, celle-ci sera plafonnée à hauteur de 4000 € pour la borne lente et à hauteur de 6000 € pour les bornes semi-accélérées.

Afin d'harmoniser la démarche, le Pays portera le marché pour l'achat (lot 1) et la gestion/supervision des bornes (lot 2). Une maîtrise d'ouvrage mandatée aura lieu entre le Pays et les communes.



Le Conseil syndical :

- *prend connaissance de ces informations,*
- *valide le lancement du marché,*
- *met en place un Conseil pilotage (un élu référent de chaque commune) qui validera les choix du prestataire (faisant ainsi office de commission d'appel d'offre),*
- *associe la commission mobilité du conseil de développement dans le choix du prestataire,*
- *autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette démarche.*

POINT 6 – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Point 6.1- Retour sur la plénière du Conseil de développement

Le Conseil de Développement s'est réuni en plénière le 17 mai 2017 à Issenheim. Un bilan a été fait du mandat de présidence de Mr Pascal Jung et à cette occasion le nouveau président et membres du Bureau ont été élus. Mr Jean-Marie KILTZER a été élu comme nouveau président du Conseil de Développement.

Le Conseil Syndical prend connaissance de ces informations.

Point 6.2- Règlement

Comme le prévoit les statuts du PETR, le Conseil de Développement saisit le Conseil Syndical sur l'approbation du règlement intérieur et de la charte éthique qui ont été rédigés par le Président du Conseil de Développement et ses vices présidents. Il a été approuvé à l'unanimité à la plénière du Conseil de Développement par ses membres.

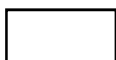
Vous le trouverez en annexe.

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- *Valide le règlement du Conseil de Développement*

POINT 7 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

Date du prochain Conseil Syndical : 29 juin 2017 à 18h30 à la pépinière la Ruche à Fessenheim.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
Du Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 24 mai 2017**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Suppléant
François BERINGER	Vice-Président Blodelsheim		
Alain DIOT	Délégué Sultz		
Fernand DOLL	Délégué Buhl		
Patrice FLUCK	Délégué Merxheim		
Frédéric GOETZ	Délégué Hirtzfelden		Claude BRENDER
Alain GRAPPE	Délégué Orschwihr		Georges WINTERHALTER
Michel HABIG	Vice-Président Ensisheim		
Marc JUNG	Président Issenheim		
Francis KLEITZ	Délégué Guebwiller		
Philippe KREMBEL	Délégué Ensisheim		

Suite du Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
Du Conseil Syndical du PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
Séance du 24 mai 2017

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Suppléant
Roland MARTIN	Délégué Wuenheim		René GROSS
Henri MASSON	Délégué Roggenhouse		Procuration Marc JUNG
Gilbert MOSER	Délégué Niederhergheim		
Jean Marie REYMANN	Délégué Raedersheim		
André SCHLEGEL	Délégué Soultzmatt		
Gilbert VONAU	Délégué Biltzheim		
Sylvain WALTISPERGER	Délégué Munchouse		Philippe Heid
Jean-Pierre WIDMER	Délégué Niederentzen		René MATHIAS